

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, tenue le mardi 13 juillet 2010 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de madame Marie-Claude B-Nichols, mairesse.

Présences :

Madame la conseillère, Danie Deschênes
Messieurs les conseillers, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Également présente : Micheline L. Morency, directrice générale
Katherine-Erika Vincent, greffière
Julie Brazeau, trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2010-07-194 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié :

Points ajoutés :

- 7.1** Soirée-bénéfice « miser sur la Pointe » - Société de développement du Parc Historique de la Pointe-du-Moulin;
- 7.2** Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – autorisation visant l'aliénation des lots 2 070 484 et 2 070 929;
- 7.3** Cours d'eau de la Baie Madore – engagement envers le MDDEP pour l'émission de permis de construction;
- 7.4** Modification de la résolution 2010-03-76 – Planex Consultants inc. – mandat pour les plans et devis pour les projets d'aménagement au Parc des Mésanges;
- 7.5** Souper-bénéfice – Sclérose en plaques – achat de billets.

ADOPTÉE

2010-07-195 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2010

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2010 et au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2010, tel que présenté.

ADOPTÉE

2010-07-196 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE JUIN 2010 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de juin 2010, au montant de **1 247 554.88 \$**.

ADOPTÉE

2010-07-197 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUIN 2010 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de mai 2010, au montant de **453 300.30 \$**.

ADOPTÉE

2010-07-198 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2009

La trésorière dépose le rapport financier et le rapport des vérificateurs pour l'exercice financier 2009, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

2010-07-199 APPEL D'OFFRES – EMPRUNT DE 964 700 \$ PAR BILLETS (RÈGLEMENTS 374, 379, 420, 377, 431 ET 464)

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot accepte l'offre qui lui est faite de la **Financière Banque Nationale inc.** pour son emprunt de **964 700 \$** par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 374, 379, 420, 377, 431 et 464 au prix de **98,777 %**, échéant en série 5 ans comme suit :

98 000 \$	1,75 %	20 juillet 2011
102 000 \$	2,25 %	20 juillet 2012
106 300 \$	2,75 %	20 juillet 2013
110 900 \$	3,20 %	20 juillet 2014
547 500 \$	3,45 %	20 juillet 2015

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE

2010-07-200 RENOUVELLEMENT – EMPRUNT DE 964 700 \$ PAR BILLETS (RÈGLEMENTS NOS 374, 379, 420, 377, 431 ET 464)

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot souhaite emprunter par billet un montant total de **964 700 \$** :

Règlement numéro	Pour un montant de \$
374	114 700 \$
379	242 700 \$
420	167 200 \$
377	66 200 \$
431	103 900 \$
464	270 000 \$

Attendu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus 12 mois lors d'un refinancement;

Attendu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot avait, le 16 mai 2010, un montant de **524 600 \$** à renouveler, sur un emprunt original de **687 796 \$**, pour des périodes de 10 et 15 ans, en vertu des règlements numéro 374, 379 et 420;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billets au montant de **964 700 \$** prévu aux règlements d'emprunt numéro 374, 379, 420, 377, 431 et 464 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse et la trésorière;

QUE les billets soient datés du 20 juillet 2010;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2011	98 000 \$
2012	102 000 \$
2013	106 300 \$
2014	110 900 \$
2015	115 400 \$ (à payer en 2015)
2015	432 100 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 20 juillet 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévu pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 374, 379, 420, 377 et 431, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot emprunte **524 600 \$** par billets, en renouvellement d'une émission de billets pour un terme additionnel de 2 mois et 4 jours au terme original des règlements numéro 374, 379 et 420.

ADOPTÉE

2010-07-201 **TRANSFERT DES PROFITS DU TOURNOI DE GOLF DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

Considérant que le tournoi de golf pour l'année 2009 a généré des profits selon le rapport financier déposé, lesquels ont été versés aux surplus accumulés non affectés au 31 décembre 2009.

Considérant l'article 91 (2) de la *Loi sur les compétences municipales*.

Considérant la volonté du conseil municipal que tous les profits des tournois de golf de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot soient versés aux surplus accumulés affectés - activités jeunesse et servent éventuellement à l'acquisition d'équipements de loisirs au bénéfice des jeunes de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot.

Il est proposé par Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu que les profits du tournoi de golf de l'année 2009 soient transférés des surplus accumulés non affectés au surplus accumulé affecté – activités jeunesse;

Que la trésorière soit autorisée à faire les écritures comptables appropriées.

ADOPTÉE

2010-07-202 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT – AJOUT DE LAMPADAIRE RUE HUOT (PARC INDUSTRIEL)

Monsieur le conseiller Jean Fournel donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un projet de règlement décrétant un emprunt et une dépense de **12 000 \$** pour l'ajout de lampadaire sur la rue Huot (parc industriel).

2010-07-203 RÈGLEMENT NO 464-1 : DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DU REGISTRE

La greffière dépose, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q. chapitre E-2.2), le certificat des résultats du registre des personnes habiles à voter concernant le Règlement no 464-1.

ADOPTÉE

2010-07-204 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2010-08 : LOT 2 068 645 (1040 BOULEVARD PERROT)

Cet item est remis à une future séance du Conseil.

2010-07-205 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2010-09 : LOT 2 069 643 (18, 51^e AVENUE)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2010-09 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis favorable donné par ce dernier;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure numéro 2010-09, lot 2 069 643 concernant l'immeuble situé au 18, 51^e Avenue, afin de permettre les dérogations suivantes :

1. Empiètement dans la bande de protection riveraine de 10 mètres, d'une partie du trottoir de la piscine sur une superficie de 3,34 mètres carrés au lieu d'un empiètement nul prescrit à la réglementation en vigueur;
2. Réduction de la distance entre la piscine et la maison de 1,5 mètre au lieu des 2 mètres prescrits à la réglementation en vigueur.
3. Empiètement dans la bande de protection riveraine de 10 mètres, d'une partie du spa sur une surface de 5,57 mètres carrés, au lieu d'un empiètement nul prescrit à la réglementation.

ADOPTÉE

2010-07-206 **APPEL D'OFFRES – GT2010-05 : OCTROI DE CONTRAT À EXCAVATION LOISELLE ET FRÈRES INC. – PROLONGEMENT DE L'ÉMISSAIRE MARIN**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le prolongement de l'émissaire marin;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 11 juin 2010;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'accorder le contrat pour le prolongement de l'émissaire marin à la compagnie **Excavation Loiselle et Frères inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de **458 198.93 \$**, plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2010-05, conditionnellement à l'approbation du règlement par le MAMROT.

Que cette dépense soit puisée au règlement d'emprunt numéro 477 et imputée au poste budgétaire 1-23-050-01-721.

ADOPTÉE

2010-07-207 **ENGAGEMENT DE PERSONNEL – TECHNICIENNE EN URBANISME**

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'engager madame **Marie-Andrée Laplante** au poste de technicienne en urbanisme à compter du 5 juillet 2010, selon les conditions prévues à la Convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

2010-07-208 BIENS MOBILIERS : AUTORISATION DE DISPOSITION DE VÉHICULES AUTOMOBILES

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu que le conseil municipal autorise la disposition des véhicules automobiles suivants :

Chevrolet 1989, 6 roues léger	No série 1GBJR34K5KF306090
Chevrolet 1996, Pick-Up	No série 1GCCS14XXTK209386

ADOPTÉE

2010-07-209 BIENS MOBILIERS : AUTORISATION DE DISPOSITION D'UN PHOTOCOPIEUR DE MARQUE SHARP

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu que le conseil municipal autorise la disposition d'un photocopieur de marque Sharp numéro de série 265-00-833.

ADOPTÉE

2010-07-210 DONATION CLAIRE AUBIN POUR LA BIBLIOTHÈQUE MARIE-UGUAY – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant l'adoption de la résolution numéro 2010-03-74, à l'effet que le conseil municipal acceptait la donation faite par madame Claire Aubin d'une sculpture en céramique de la tête de Marie-Uguay;

Considérant le désir de la donatrice de procéder à la signature d'un acte de donation.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu que la mairesse et la greffière soient autorisées à signer un acte de donation d'une sculpture en céramique de la tête de Marie-Uguay, laquelle est en exposition à la bibliothèque Marie-Uguay.

ADOPTÉE

2010-07-211 CLUB NAUTIQUE – ACQUISITION D'EMBARCATIONS

Considérant la volonté du Conseil de bonifier la flotte d'embarcations du Club nautique situé au Parc Historique de la Pointe-du-Moulin.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu de procéder à l'acquisition de 2 kayaks de marque Nekki, modèle Manitou 2, de Sail Baron, au coût de **2 800 \$** (prix unitaire **1 400 \$**) plus taxes.

Que cette dépense soit puisée à même le fond de roulement remboursable sur une période d'un an en 1 seul versement payable l'année qui suit le déboursé et imputée au poste budgétaire 1-23-080-01-725.

ADOPTÉE

2010-07-212 **APPEL D'OFFRES SC2010-02 – OCTROI DE CONTRAT POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU SOUS-SOL AU CARREFOUR NOTRE-DAME À LES CONSTRUCTIONS CHAMPÊTRES INC**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitations pour le réaménagement du sous-sol au Carrefour Notre-Dame;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 21 juin 2010;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'accorder le contrat pour le réaménagement du sous-sol au Carrefour Notre-Dame à la compagnie **Les Constructions Champêtres inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de **57 407.02 \$**, plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres SC2010-02;

Des frais supplémentaires tels que la plomberie, l'électricité, le mobilier de bureau, la surveillance du chantier ainsi que les raccordements au réseau et téléphoniques, s'ajoutent à ce montant pour un coût total maximal de **74 000 \$** taxes incluses.

Que cette dépense soit puisée à même le fonds de roulement remboursable sur une période de 5 ans en 5 versements égaux à compter de l'année qui suit le déboursé et imputée au poste budgétaire 1-23-080-05-711.

ADOPTÉE

2010-07-213 **APPEL D'OFFRES SC2010-03 – OCTROI DU CONTRAT À PISCINES SOUCY INC. – RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN SKATE BOWL**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitations pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un Skate Bowl au parc des Mésanges;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 5 juillet 2010;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'accorder le contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un Skate Bowl au parc des Mésanges à la compagnie **Piscines Soucy inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de **82 795 \$**, plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres SC2010-03;

Des frais supplémentaires pour l'installation d'une clôture s'ajoutent à ce montant pour un montant supplémentaire maximal de **2 000 \$** taxes incluses.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus affecté – activités jeunesse et imputée au poste budgétaire 1-23-080-01-711.

ADOPTÉE

2010-07-214 LA FONDATION DE LA MAISON TRESTLER – RENOUELEMENT DE LA CARTE DE MEMBRE-AMI

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot renouvelle sa carte de membre-ami à la Fondation de la Maison Trestler au montant de **100 \$**;

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-311.

ADOPTÉE

2010-07-215 SÛRETÉ DU QUÉBEC – AUTORISATION BICYCLETTES ABANDONNÉES – ORGANISME ARC-EN-CIEL

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu de permettre à la Sûreté du Québec MRC de Vaudreuil-Soulanges de remettre les bicyclettes abandonnées sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot à l'organisme Arc-en-ciel, projet Zèbre rouge, visant l'implication de personnes souffrant de maladie mentale.

ADOPTÉE

2010-07-216 APPUI – DÉSIGNATION TOPONYMIQUE COMMÉMORATIVE DU PONT « SERGE MARCIL »

Considérant l'implication de Monsieur Serge Marcil comme député de la circonscription de Beauharnois en 1985 et ensuite de Salaberry-Soulanges en 1989;

Considérant son implication dans le projet de l'autoroute 30 reliant les circonscriptions de Beauharnois et de Soulanges.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'appuyer la demande de monsieur Yvon Marcoux, député de Vaudreuil, afin d'apporter notre soutien à la désignation toponymique du pont « Serge Marcil », au futur pont de l'autoroute 30 qui enjambera le fleuve Saint-Laurent et qui reliera la municipalité de Les Cèdres à celle de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉE

2010-07-217 OMNIUM DE GOLF DU MAIRE DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION – ACHAT DE BILLETS

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant que les profits du tournoi de golf Omnum de golf du maire de Vaudreuil-Dorion seront distribués en soutien aux organismes et citoyens de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot achète 2 billets pour le tournoi de golf de la Ville de Vaudreuil-Dorion, qui aura lieu le 29 septembre 2010 au Club de Golf Summerlea au coût total de **400 \$**, et d'autoriser la mairesse Marie-Claude B-Nichols et le conseiller Sylvain Lemire à y participer.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

2010-07-218 OMNIUM SURDITÉ 2010 - CENTRE NOTRE-DAME DE FATIMA – ACHAT DE BILLETS

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant que les profits du tournoi de l'Omnium Surdité 2010 permettront au Centre Notre-Dame-de-Fatima de continuer d'accueillir les enfants sourds ou moins favorisés aux camps de vacances et au répit.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot achète 2 billets pour le tournoi de golf organisé par le Centre Notre-Dame-de-Fatima, qui aura lieu le 13 septembre 2010 au Club de Golf Île-Perrot au coût total de **400 \$**, et d'autoriser la conseillère Danie Deschênes et le directeur des services communautaire, Patrick Lafleur, à y participer.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

2010-07-219 SOIRÉE-BÉNÉFICE « MISER SUR LA POINTE » - SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU PARC HISTORIQUE DE LA POINTE-DU-MOULIN

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot achète une table de jeux pour la soirée-bénéfice « Miser sur la Pointe », le 21 août prochain, organisée par la Société de Développement du Parc Historique de la Pointe-du-Moulin, au coût total de **315 \$** et d'autoriser les membres du Conseil à y participer.

Le tout puisé à même le budget d'opération et imputé au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

2010-07-220 DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ – AUTORISATION VISANT L'ALIÉNATION DES LOTS 2 070 484 ET 2 070 929

Considérant que le demandeur est propriétaire des lots numéro 2 070 728, 3 416 301, 2 070 484 et 2 070 929 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil;

Considérant qu'il désire aliéner les lots 2 070 484 et 2 070 929 du Cadastre du Québec et par conséquent, qu'il conserve un droit d'aliénation sur les lots contigus, au sens de la LPTAA;

Considérant les dispositions de la *Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles du Québec*, notamment quant à l'autorisation requise pour procéder à l'aliénation des lots.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot appuie la demande d'autorisation présentée par monsieur Marc Lalonde (qualité liquidateur) à la CPTAQ, pour l'aliénation des lots 2 070 484 et 2 070 929 du Cadastre du Québec.

ADOPTÉE

2010-07-221 COURS D'EAU DE LA BAIE MADORE – ENGAGEMENT ENVERS LE MDDEP POUR L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot s'engage envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à spécifier aux permis de construction des lots 3 173 464 et 3 173 463, que la bande riveraine de 5 mètres en bordure du cours d'eau doit être protégée et maintenue à l'état naturel et que si elle est endommagée lors de la construction des bâtiments, elle devra être restaurée par la plantation d'arbres et d'arbustes indigènes.

ADOPTÉE

2010-07-222 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2010-03-76 - PLANEX CONSULTANTS INC. – MANDAT POUR LES PLANS ET DEVIS POUR LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT AU PARC DES MÉSANGES

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu de modifier le tableau de la résolution numéro 2010-03-76, à la colonne « Provenance » il y a lieu d'inverser les Fonds, le Fonds parc est attribué à l'Aménagement d'une station d'entraînement tandis que le fonds activités Jeunesse est attribué au « Bowl » parc de planche à roulettes.

ADOPTÉE

2010-07-223 SOUPER BÉNÉFICE – SCLÉROSE EN PLAQUES - ACHAT DE BILLETS

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant que les profits de la soirée-bénéfice serviront à une initiative de bienfaisance.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'acheter deux billets pour le souper-bénéfice au profit de gens atteints de la sclérose en plaques, qui se tiendra le 14 juillet 2010 au restaurant Franco et Nino au coût total de **150 \$** payable à la Fondation des Richelieu des Trois Lacs et d'autoriser la mairesse Marie-Claude B-Nichols et la conseillère Danie Deschênes à y participer.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapports du mois de juin 2010 de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal du CCU du 6 juillet 2010.
- Document sur les indicateurs de gestion pour l'exercice financier 2008.

2010-07-224 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu de lever la séance à 21h03.

ADOPTÉE

Marie-Claude B-Nichols
Mairesse

Katherine-Erika Vincent
Greffière

/vc

